

2eme Tournoi des volants Saviniens 14 et 15 Novembre 2026

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : Qualification des joueurs

- Tout participant doit être en règle avec la FFBad ou pour les étrangers avoir l'accord de leur fédération. Le joueur doit être licencié et être autorisé à jouer en compétition à la date du tirage au sort.
- Le tournoi est ouvert aux joueurs Seniors classés de R5 à P12. Les joueurs des catégories Minimes, Cadets et Vétérans peuvent s'inscrire en Seniors.
- Les joueurs devront se présenter à la table d'accueil dès leur arrivée et ce, **au moins 30 min avant le début de leur premier match pour ceux jouant dans la première rotation et au moins 50 min avant pour les autres rotations.**

Article 2 : Généralités

- Le tournoi se déroule selon les règles de la BWF et les règlements de la FFBad sous la responsabilité du Juge-Arbitre, **Mr Gallien Benoit (06 52 36 04 92)** et du GEO, **M. Terre Ludovic (06 72 34 40 75)**, qui sont désignés par le comité d'organisation. Le tournoi est autorisé sous le numéro (en attente) par la FFBad.
- Le Juge-Arbitre a la possibilité de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier ; ce qui implique la lecture et l'adoption de chacun des articles de celui-ci de l'ensemble des participants.
- Une tenue vestimentaire, conforme à la circulaire en vigueur, est exigée sur le terrain.
- **Chaque joueur doit se conduire de manière décente et conforme à l'esprit sportif pendant un match, où à n'importe quel moment sur le lieu de la compétition, pendant celle-ci.**

Il doit respecter les règles de bonne conduite.

Chaque joueur doit également faire le maximum pour gagner son ou ses matches, sous peine d'être sanctionné.

Article 3 : Tableaux

- **Les disciplines seront SH, SD, DH, DD, DX et le découpage sera fait selon la moyenne, dans le but d'avoir la meilleure cotation possible.** Les participants ne peuvent s'inscrire que sur un maximum de 2 disciplines. L'organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de demander à un ou une

joueuse de participer à un 3^{ème} tableau (offert) afin de compléter ce tableau dans une série précise et de faciliter l'organisation au bon déroulement de la compétition.

- Les mixtes démarreront le samedi matin et seront suivies des simples, les doubles se joueront le dimanche ainsi que les demi-finales et finales.
- Toutes les disciplines se dérouleront, dans la mesure du possible, **en poules de quatre avec deux sortants, puis en élimination directe.**

Article 4 : Modalités d'inscription

- L'inscription se fait **uniquement** sur le logiciel Badnet.
Au plus tard le **25 octobre 2026** (date limite d'inscription).
- Aucune inscription ne sera enregistrée par téléphone.
- Les inscriptions étant limitées à **130 joueurs**, celles-ci seront prises en compte par ordre d'arrivée du règlement. Pour un meilleur équilibre du tournoi, chaque tableau est limité à **16 joueurs ou paires**.
- En fonction du nombre d'inscrits, certains tableaux pourront être limités en amont.
- Le montant des inscriptions s'élève à **18€** pour un tableau et **23€** pour deux tableaux.
- Le tirage au sort aura lieu le **01 novembre 2026**.
- **Date de prise en compte du CPPH : 25 octobre 2026.**
- Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagement non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs en cause.
- La date du tirage au sort passée, les droits d'inscription ne seront pas remboursés. Le joueur ou joueuse devra alors présenter un justificatif (certificat médical, ...) au J.A dans les plus brefs délais. Tout forfait, non justifié **5 jours après la compétition**, sera passible de sanctions. Après le tournoi, les justificatifs doivent être envoyés à la **ligue Grand-Est de Badminton 13 Rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine** ou par mail à tournoi@badmintongrandest.com

Article 5 : Déroulement de la compétition

- La compétition se déroulera au **gymnase Morzynski**, 19 avenue Gabriel Thierry, 10300 SAINTE SAVINE, sur 5 terrains.
- L'organisation se réserve le droit de commencer un tableau le samedi et de le finir le dimanche.
- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier initialement prévue et affichée dans le gymnase. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et de l'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à **60 minutes à l'avance**.
- Un match se joue au meilleur de 3 sets de 15 points chacun.

- Tout participant souhaitant s'absenter, devra prévenir la table de marque et le Juge-Arbitre afin d'obtenir l'accord de celui-ci.
- A l'appel de son nom, chaque joueur a le droit à **3 minutes avant le début du match** pour s'échauffer, tester les volants ; passé ce délai, le joueur non présent sur le **terrain** pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
- Tous les matchs se dérouleront en **auto-arbitrage**, sauf pour les phases finales dans la mesure du possible, si des arbitres sont disponibles. Le juge arbitre a la faculté, à tout moment, de désigner un arbitre.
- Le volant plume officiel sera le VICTOR CHAMPION N°1. Les volants seront à la charge des joueurs (partage équitable des volants utilisés) jusqu'aux pour les finales.
- Tout volant touchant le plafond sera déclaré faute. Tout volant touchant un élément suspendu, sera à remettre au service autant de fois que nécessaire et déclaré faute au cours du jeu. Tout participant ne peut accéder au terrain que s'il est appelé comme joueur, coach ou arbitre. Le coaching permanent durant les matchs est autorisé dès lors qu'il s'effectue sur les chaises prévues à cet effet.
- **Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer dûment complétée immédiatement après la fin de la partie sauf si des tablettes sont disponibles, les joueurs iront directement sur le terrain et à la fin du match, le vainqueur ira saisir les résultats sur ces tablettes.**
- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à **20 minutes**. Il correspond au temps écoulé entre le dernier point du match et le premier point du match suivant. Ce temps de repos peut être réduit avec l'accord du joueur intéressé.

Article 6 : Divers

- Les récompenses seront distribuées sous forme **de chèques ou bons cadeaux de notre sponsor**.
- L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans une discipline est insuffisant.
- Les réclamations relatives au déroulement du tournoi ne seront prises en compte que par écrit et formulées par le seul responsable du club.
- **Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou incident durant toute la durée du tournoi et il compte sur l'appui de tous pour que le tournoi se déroule agréablement et dans le respect des lieux qui vous accueillent et de tous les participants.**
- L'utilisation de substances dopantes est prohibée ; la liste de celles-ci est rendue officielle par le Ministère en charge des Sports.
- Pour ce tournoi nous utiliserons une caméra vidéo. Nous vous rappelons que lors de manifestations organisées par la FFBaD, une ligue, un comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos dans le cadre des activités de la FFBaD et ce, pendant toute la durée de la saison.

Tout participant au tournoi autorise le Club Les Volants Saviniens à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

Et enfin, nous appliquerons les consignes données par le gouvernement et par les autorités de la ville de Sainte Savine pour cette période de l'année. Nous mettrons en place les dispositifs nécessaires à la bonne application des règles sanitaires si nécessaire.